



Communiqué **FO** AIA Bordeaux

Télétravail vs 3^e confinement ?

+ **La ministre de la Fonction Publique monte au créneau...**

Plutôt qu'un 3^e confinement, la ministre voudrait un "renforcement" des mesures d'application du télétravail dans la fonction publique. Une nouvelle circulaire va donc être adressée aux administrations pour leur rappeler les règles en la matière et surtout leur responsabilité de protection des agents.

+ **Un durcissement des mesures...**

La circulaire devrait "réaffirmer le caractère impératif" des règles en matière de travail dans la fonction publique et intégrant de "nouvelles mesures" visant à "renforcer" le télétravail.

Fin janvier, ce sont 42 % des agents de l'État (hors enseignants et personnels de police) qui ont télé-travaillé au moins un jour dans la semaine.

+ **Responsabiliser les managers...**

La ministre a donc demandé aux secrétaires généraux des ministères "d'augmenter sans attendre" le nombre de jours télé-travaillés dans les administrations, en rappelant que le télétravail "reste la règle" dès lors que les missions des agents le permettent.

La ministre a également rappelé qu' "**Il y a une responsabilité pénale de protection des agents** » mais aussi qu' "un système de sanction hiérarchique peut être activé en cas, par exemple, de "propos vexatoires" à l'égard des agents en télétravail. Hors de question de lire ou d'entendre à nouveau des propos tels ce qui suit : "**Il est pour moi inconcevable qu'il y ait ceux qui sont en télétravail et les autres, qui travaillent deux fois plus pour compenser ce que les télétravailleurs ne font pas...**" venant d'un directeur d'un établissement du ministère des Armées, dans un message adressé à ses collaborateurs.

+ **Restriction drastique des réunions en présentiel.**

La ministre a par ailleurs annoncé que les réunions en présentiel allaient être "proscrites". Celles-ci seront uniquement maintenues "pour raison impérieuse" et devront, dès lors, être limitées à 6 personnes maximum.

+ **Augmentation des fournitures de matériels informatiques nomade...**

La ministre veut davantage de matériels nomades et rappelé qu'une commande interministérielle de 50 000 ordinateurs portables a été effectuée fin 2020. La livraison est "en cours".

"100 % des agents de l'État dont les fonctions permettent le télétravail doivent être équipés d'un ordinateur portable avec accès à distance d'ici le 1^{er} juillet" et en second lieu que "100 % des agents de l'État devront être en mesure d'accéder à leur messagerie électronique, à distance, d'ici le 31 mars".



Commentaire



FO AIA Bx « D'accord » : Il n'est pas admissible que tous les agents vulnérables qui pourraient faire du télétravail ne le puissent pas par défaut d'avoir un ordinateur portable intradef. Il est donc impératif de décliner largement la mise en œuvre du télétravail dans notre établissement.

Compte tenu des propos de la ministre, comment le MINARM et notre établissement en particulier va s'organiser pour permettre à tous les agents qui peuvent télé-travailler d'avoir un ordinateur portable d'ici le 31 juillet ? Comment 100% des personnels pourront-ils accéder à leur messagerie électronique à distance d'ici le 31 mars ?

FO AIA Bx « Pas d'accord » : quasiment interdire les réunions en présentiel n'est pas une bonne chose... Les réunions à distance qui se répètent peuvent être stressantes et fatigantes dès lors où le réseau n'est pas correctement dimensionné. Il est nécessaire de pouvoir mixer réunions en présentiel et en distanciel.

Bordeaux le 08 février 2021